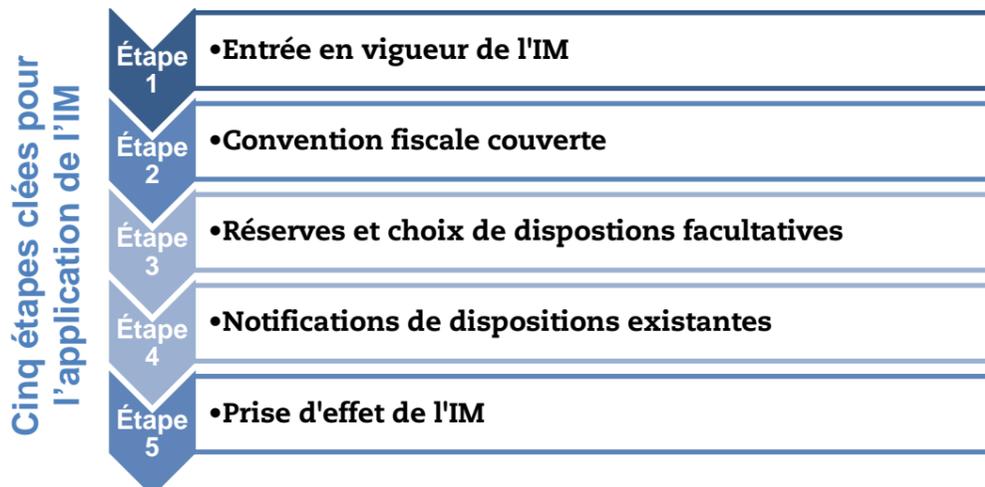
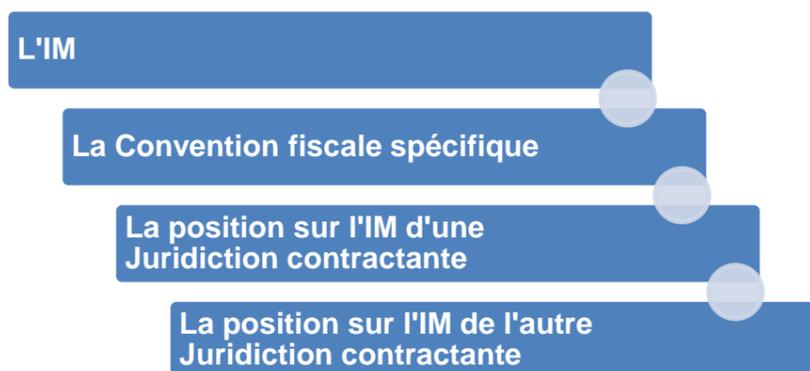


# Appliquer l'Instrument multilatéral Étape par Étape

## Documents pertinents à l'application de l'IM



## 1 • Entrée en vigueur de l'IM: Vérifier si l'IM est entré en vigueur

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>(i) L'IM est-il lui-même en vigueur? (Est-ce que cinq juridictions ont procédé au dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation?)</p> <p>(ii) L'IM est-il en vigueur pour les deux Juridictions contractantes ayant conclu la convention fiscale? (Les Juridictions contractantes sont-elles Parties de l'IM?)</p> | <p><input type="checkbox"/> OUI: <i>Se rendre à (ii)</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON: <i>L'IM ne s'applique pas.</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI: L'IM pourrait s'appliquer à la convention fiscale. <i>Se rendre à l'Étape 2 – Convention fiscale couverte</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON: <i>L'IM ne s'applique pas.</i></p> | <p> Plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Article 34</li> <li>Note explicative, para. 320-323</li> </ul> |
|--|---|---|

## 2 • Convention fiscale couverte: Vérifier si la convention fiscale est une Convention fiscale couverte

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>(i) La convention fiscale est-elle notifiée dans les positions sur l'IM des deux Juridictions contractantes, à leur liste de conventions à être couvertes par l'IM?</p> <p>(ii) La convention fiscale est-elle en vigueur?</p> | <p><input type="checkbox"/> OUI: <i>Se rendre à (ii)</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON: <i>L'IM ne s'applique pas à cette convention fiscale.</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI: L'IM s'applique à la convention fiscale qui est une Convention fiscale couverte. <i>Se rendre à l'Étape 3 - Appariement</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON: <i>La convention fiscale sera une Convention fiscale couverte lorsqu'elle entrera en vigueur.</i></p> | <p> Plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Article 2(1)(a)</li> <li>Note explicative, para. 25 – 33</li> <li>Diagramme sur l'article 2</li> </ul> |
|---|---|---|

## 3 • Réserves et choix de dispositions facultatives: Identifier les dispositions de l'IM applicables à la Convention fiscale couverte

Ces étapes doivent généralement être suivies pour identifier les dispositions de l'IM applicables à une Convention fiscale couverte. Pour plus d'informations et pour connaître les spécificités de chaque article de l'IM, nous vous prions de vous référer aux diagrammes sur l'IM.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>Réserves :</b></p> <p>Est-ce que l'une des Juridictions contractantes se réserve le droit de ne pas appliquer une disposition de l'IM?</p> | <p><input type="checkbox"/> OUI: <i>La disposition de l'IM pour laquelle une réserve a été faite ne s'applique pas et ne modifie pas la Convention fiscale couverte.</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON: La disposition de l'IM pourrait s'appliquer et modifier la Convention fiscale couverte.</p> | <p> Plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque disposition de l'IM et les passages pertinents de la Note explicative</li> <li>Diagrammes sur l'IM</li> </ul> |
|--|---|---|

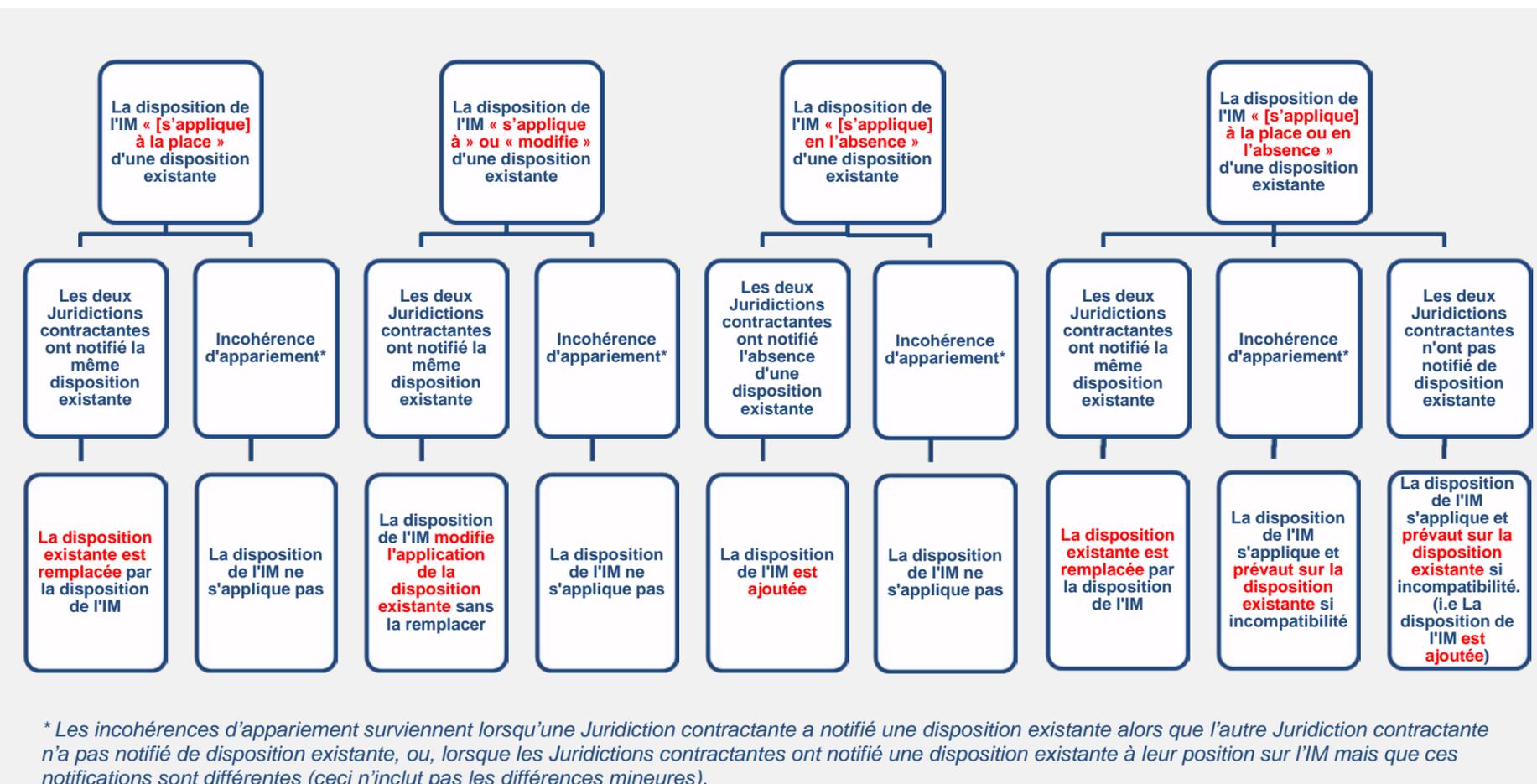
Note : Bien que chaque Juridiction contractante puisse faire une réserve unilatéralement, l'effet de la réserve s'applique de façon symétrique (voir l'article 28(3)). La formulation d'une réserve par une Juridiction contractante a ainsi pour effet de bloquer l'application d'une disposition de l'IM, sans égard au fait que l'autre Juridiction contractante ait formulé ou non cette réserve.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>Dispositions facultatives :</b></p> <p>Est-ce que les deux Juridictions contractantes ayant conclu la Convention fiscale couverte décide d'appliquer une disposition facultative de l'IM?</p> | <p><input type="checkbox"/> OUI: La disposition facultative pourrait s'appliquer et modifier la Convention fiscale couverte.</p> <p><input type="checkbox"/> NON: <i>La disposition facultative ne s'applique pas.</i></p> | <p> Plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque disposition de l'IM et les passages pertinents de la Note explicative</li> <li>Diagrammes sur l'IM</li> </ul> |
|---|--|---|

Note : Contrairement aux réserves, les deux Juridictions contractantes doivent choisir d'appliquer une disposition facultative pour que cette disposition s'applique (à

• **Notifications de dispositions existantes: Identifier quelles sont les dispositions existantes modifiées**

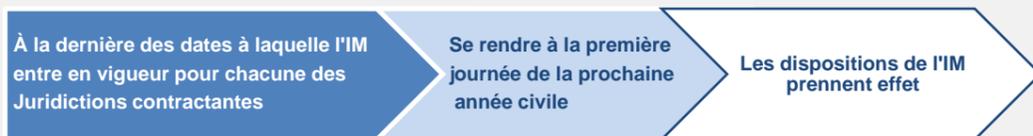
Afin que l'application de l'IM soit transparente et ne donne lieu à aucune ambiguïté, l'IM requiert que les Parties notifient les dispositions existantes qui seront modifiées par les dispositons de l'IM. De plus, chaque article de l'IM contient des dispositions qui décrivent en détail la manière dont les dispositions applicables de l'IM modifient une Convention fiscale couverte (les clauses de compatibilité). L'effet d'une notification dépend du type de clause de compatibilité. Celles-ci peuvent prévoir qu'une disposition de l'IM « [s'applique] à la place », « s'applique à », « modifie », « [s'applique] en l'absence », ou « [s'applique] à la place ou en l'absence ». (Voir la note explicative, para. 15-18)



• **Prise d'effet de l'IM: Vérifier que les dispositions de l'IM ont pris effet**

Les dispositions de l'IM prennent effet dans les Juridictions contractantes aux fins d'une Convention fiscale couverte à des moments différents pour les impôts prélevés à la source par rapport à tous les autres impôts perçus par une Juridiction contractante.

S'agissant des impôts prélevés à la source :



S'agissant de tous les autres impôts perçus par cette Juridiction contractante :



Plus d'informations :

- Articles 35 et 36
- Note explicative, para. 324-350

Note : L'IM prévoit des exceptions aux règles générales relatives à la prise d'effet. Nous vous prions de consulter les articles 35 et 36 ainsi que les positions sur l'IM pour plus de détails.

Cet aperçu Étape par Étape a été préparé par le Secrétariat de l'OCDE et est inclus à la boîte à outils pour l'application de l'IM. Pour plus d'informations, consulter [oe.cd/mlt](http://oe.cd/mlt).